



Compte-rendu du CSAL du 20 avril 2023

Présents pour la CGT : Son-Lam PHAM, Nassia AHDJOU DJ, Hélène MARTIN, Séverine KOPERSKI et Florian BOUTROUILLE en tant qu'expert.
Ce CSAL s'est tenu en présentiel.

ORDRE DU JOUR

- 1. Transfert de la relance succession au PCRP (pour avis)**
- 2. Création d'une brigade anti-fraude (BAF) au 01/09/2023 (pour avis)**
- 3. Généralisation de la messagerie sécurisée des professionnels (pour information)**
- 4. Projet ANF (pour information)**
- 5. Organisation de la campagne IR 2022 (pour information)**
- 6. Exécution budgétaire 2022 et projet de budget 2023 (pour information)**
- 7. Réfection des ouvrants de la cité administrative de Cergy : calendrier général des travaux et point spécifique sur le 1^{er} transfert de service (pour information)**
- 8. Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2022 (pour information)**
- 9. Bilan de la formation professionnelle : bilan 2022, plan local de formation pour 2023 (pour information)**
- 10. Questions diverses**

Le comité technique (CTL) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont fusionnés en une instance unique : le comité social d'administration local (CSAL). Ce 2^{ème} CSAL s'est donc déroulé une nouvelle fois en l'absence de règlement intérieur dont un projet sera examiné au CSAR du 03/07/2023.

1. Transfert de la relance succession au PCRP (pour avis)

La relance amiable des successions relève du périmètre du service départemental de l'enregistrement depuis sa création en 2018. La relance amiable peut intervenir en l'absence de dépôt au terme de l'échéance déclarative, soit au terme du 6^{ème} mois suivant le décès. À compter du 01/08/2023, la relance amiable des déclarations de succession sera définitivement confiée au PCRP après une période de soutien depuis mars 2022. La direction annonce que le transfert de la mission s'effectuera à effectif constant au SDE et au PCRP.

La CGT est intervenue en dénonçant les multiples restructurations et suppressions d'emplois qu'ont subies les 2 services et que le SDE fonctionne sous perfusion avec 2 EDR en permanence. Quant au PCRP dont un poste va être supprimé (« démétropolisé » selon la direction), si l'objectif de

l'administration est réellement de lutter contre la fraude fiscale, il faudrait créer des emplois et non pas charger encore plus la mule, surtout que le stock des relances a augmenté depuis le départ de la/le collègue chargé.e de cette mission au SDE!!

Vote CGT : contre.

2. Création d'une brigade anti-fraude (BAF) au 01/09/2023 (pour avis)

Pour suivre les orientations du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) ou plutôt de l'IGF, la DDFiP 95 a décidé de mettre en place au 01/09/2023 une brigade anti-fraude (BAF) constituée de vérificateurs aguerris (!) dans le « traitement d'affaires à finalité répressive ». Quatre emplois supplémentaires y seront implantés ou plutôt transférés d'autres services : 1 IP et 3 A. L'effectif cible de la BAF sera de 8 vérificateurs et les postes seront pourvus au choix. Les 2 plus jeunes administrativement seront titulaires de leur poste, les autres seront détachés de leur service d'origine. Pour cette 1ère année d'affectation en BAF, le délai de séjour local sera ramené de deux ans à un an (une entorse à l'instruction sur les mutations?).

L'objectif en nombre de contrôles est fixé pour 2024 à 9 affaires par ETP. Pour les autres brigades, il est maintenu à 13 affaires.

Vote CGT : contre.

Le nouveau directeur s'est étonné du sens de notre vote. Nous lui avons répondu que cette brigade n'était qu'un coup de COM (dans tous les sens du terme) et que pour lutter efficacement contre la fraude fiscale, il fallait créer des emplois et non pas les transférer d'autres services qui seront en souffrance.

3. Généralisation de la messagerie sécurisée des professionnels (pour information)

La direction rend obligatoires depuis le 3 avril 2023 les échanges via la messagerie sécurisée entre les usagers professionnels et les SIE au détriment de la BALF. Pour information, voici la répartition des messages électroniques entre les 2 :

	SIE VOE	SIE VOO	TOTAL
E-contacts	44 714	33 608	78 322
BALFUS	32 786	41 665	74 451
<i>Sous-total accueil numérique</i>	<i>77 500</i>	<i>75 273</i>	<i>152 773</i>

Les élus CGT ont déploré la procédure longue et lourde pour créer un espace professionnel : envoi d'un courrier avec la clef d'activation puis envoi d'un courrier d'adhésion, ce qui allonge considérablement les délais. Il faudrait qu'à l'activation du compte de l'utilisateur professionnel, la messagerie sécurisée le soit automatiquement.

4. Projet ANF (pour information)

Le dispositif « Accès des notaires au fichier immobilier » (ANF) qui permet le traitement automatisé des demandes de renseignements des offices notariaux s'achèvera en juillet 2023. Selon la direction, 70 % des demandes de renseignements seront prises en charge par l'ANF. Pour information, le SPF a traité 113000 demandes en 2022. Vous avez parlé du sens du travail ?

La CGT a dénoncé une nouvelle externalisation d'une mission de service public avec à la clef la

suppression de 3 emplois B et 1 C au 01/09/2023 ! Avec le NRP, le SPF passera de **50** emplois en 2020 à ... **16** en 2026 !! A l'heure où le gouvernement veut rendre la fonction publique plus attractive, on se dit qu'il fait tout, au contraire, pour la détruire.

4. Organisation de la campagne IR 2022 (pour information)

Les dates limites de déclaration pour cette année sont fixées au lundi 22 mai 2023 pour le dépôt des déclarations papier et au jeudi 8 juin 2023 pour les déclarations en ligne.

La CGT a alerté la direction sur la date du 2ème prélèvement automatique (30/06/23) qui aura pour conséquence de mettre la pression sur les collègues pour la saisie des déclarations.

Parmi les nouveautés, l'utilisation de Gestpart pour la saisie des déclarations devient la règle.

L'application ILIAD ne comprend plus de menu pour la simulation du calcul de l'IR/PS/IFI 2022. Les collègues devront utiliser, en remplacement, l'application ColbertWEB. Les élus CGT ont déploré le manque d'ergonomie de cette application qui ralentit le travail des collègues du SIP mais aussi des autres services qui utilisaient Calcul IR sur Iliad.

La nouvelle obligation déclarative des biens immobiliers via GMBI engendre déjà beaucoup de sollicitations aussi bien dans les SIP qu'au SDiF.

Les horaires de réception des usagers à la volée seront ceux qui ont eu cours auparavant, c'est-à-dire tous les matins, de 8h45 à 12h15 jusqu'au 16/06/23.

Comme d'habitude, de 4 à 12 collègues devront décharger les centres de contact alors que ceux-ci avaient été mis en place ...pour décharger les service !

Des structures de style France Services assureront un accueil de 1er niveau et un accueil de 3eme niveau sera déployé par visio-conférence dans 6 accueils de proximité à ...Vigny, Enghien, Taverny, Louvres, Magny et Marines, soit 5 communes où existaient des services des Finances publiques et qui ont fermé sur l'autel du massacre nouveau réseau de proximité.

La CGT a alerté la direction sur le respect du droit des pauses et du télétravail pour les collègues. Les 44 emplois vacants dans les SIP ne doivent pas peser sur leurs conditions de travail.

La CGT a également demandé à la direction si des mesures seraient prises pour la gestion de la fraude RICl qui deviendra récurrente et qui représente une importante charge de travail pour les collègues des SIP.

5. Exécution budgétaire 2022 et projet de budget 2023 (pour information)

Règles quant aux ressources budgétaires : elles comportent 3 niveaux.

- 1^{er} niveau : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de base

Elle constitue la plus grande part du budget

- 2^{ème} niveau : des crédits fléchés

Leur ajustement est assuré par l'administration centrale. Ils couvrent par exemple les dépenses informatiques liées au RIE (réseau interministériel de l'État). Ces crédits sont ajustés en cours d'année, sur demande des directions, lors des révisions budgétaires infra annuelles

- 3^{ème} niveau : des abondements exceptionnels

Ils peuvent être alloués en cours d'année, lors des révisions budgétaires, pour accompagner certains projets et faire face aux aléas de gestion.

Beaucoup de chiffres finalement dont 1 qui a retenu notre attention : il est prévu 10€ par agent sur les grands sites pour des dépenses « événementielles ». Les chefs de services ignorent ou oublient cette enveloppe pour des moments de convivialité alors il faudra la leur rappeler !

Pour plus de renseignements sur ce sujet, nous contacter =>
cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr

6. Réfection des ouvrants de la cité administrative de Cergy : calendrier général des travaux et point spécifique sur le 1^{er} transfert de service (pour information)

Le chantier de rénovation thermique de la cité administrative a débuté en mars 2022 et devrait se terminer en juin 2025. Les services SGC, divisions SPL-C et SPL-E, Risques et audit seront transférés du R+3 vers le R+4 du 22 en mai 2023. A l'automne 2023, la division BIL lancera la concertation avec les chefs de service et divisions installés au R+5, R+4, R+2 et RDC pour échanger sur les conditions des transferts et des implantations (transit en zone tampon et/ou installation définitive) prévus à partir de mai 2024.

En cas de difficultés, nous contacter => cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr

7. Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2022 (pour information)

Sur les 982 collègues qui ont été évalués sur la gestion 2021, il y a eu 8 recours hiérarchiques (3A, 4B et 1C) puis 2 recours en CAPL (2B).

A la date du CSAL, 12 recours hiérarchiques ont déjà eu lieu alors que 60 % seulement des collègues ont été évalués. Signe que les collègues relèvent la tête ? Probablement au vu de la détérioration de leurs conditions de vie au travail.

La CGT a dénoncé l'évaluation injuste subie par les collègues EDR à qui la direction avait obligé de changer de spécialité et qui ont vu leurs croix dans le tableau synoptique dévaluer.

8. Bilan de la formation professionnelle : bilan 2022, plan local de formation pour 2023 (pour information)

Le document de travail présente beaucoup de statistiques dont une qui a particulièrement retenu notre attention : il s'agit du taux d'absentéisme qui est de 48,06 % pour les E-formations en 2022. Les élus CGT ont alerté sur les motifs de cet absentéisme : auto-censure ? pression du travail ? pression des chefs de service ? manque d'intérêt pour cette modalité de formation comparée à la formation en présentiel ? La CGT restera vigilante sur l'évolution de ce chiffre.

9. Questions diverses

- La direction nous a informé sur la prolongation de stage d'un collègue C stagiaire sur un service différent et la non-validation de stage d'un PACTE.
- La CGT a demandé l'installation d'un groom sur le portail d'entrée des piétons au CfiP de Saint-Leu afin qu'il se ferme automatiquement lorsqu'un usager quitte le bâtiment.